

PROPOSITION

Budget 2027

mission culture

Liasse d'amendements de la FAS

Octobre 2026

Rédaction

Laurène RAJON
Responsable plaidoyer parlementaire et relations institutionnelles
laurene.rajon@federationsolidarite.org

Octobre 2026

Fédération des Acteurs de la solidarité - 76 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

Table des matières

Avis de la Fédération des acteurs de la solidarité sur le projet de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027	4
Proposition d'amendement de la FAS et Cultures du Coeur : débloquer des financements pour agir sur la formation initiale des intervenants sociaux	6
Proposition d'amendement de la FAS, Cultures du cœur et les Petits Débrouillards : abonder l'enveloppe allouée au programme Respirations pour soutenir les réseaux et actions sur les territoires	8
Proposition d'amendement de la FAS, Emmaüs France, Aurore, Secours Catholique, Cultures du Coeur, et Les Petits Débrouillards : Renforcement du dispositif Vacances culturelles pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles des publics en précarité ..	11

Avis de la Fédération des acteurs de la solidarité sur le projet de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2027, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) soumet aux parlementaires une série d'amendements en faveur d'un budget plus juste et solidaire. Basées sur l'expertise de terrain de son réseau associatif, sur les constats issus de l'accompagnement quotidien des personnes en situation de précarité, ainsi que sur les enseignements tirés des politiques publiques menées en matière de solidarité et d'insertion, ces propositions s'inscrivent dans un contexte d'urgence sociale manifeste.

En effet, selon l'INSEE, en 2024, 9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine, soit 15,4 % de la population. Cette précarité – à un niveau record depuis 1996 – touche encore davantage les familles monoparentales, en particulier lorsque la cheffe de famille est une femme, les personnes immigrées, les « inactifs » (à l'exception des retraités) ainsi que les enfants. Cette situation alarmante se traduit notamment par l'absence de solution d'hébergement pour 2 355 enfants, dont 514 âgés de moins de trois ans, dans la nuit du 18 au 19 août 2026, malgré un appel au 115, comme le révèle le dernier baromètre "Enfants à la rue" de la FAS et de l'UNICEF. Par ailleurs, selon le 31^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France publié par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, 350 000 personnes étaient sans domicile et 2,8 millions de ménages étaient en attente d'un logement social en 2025 — un niveau record. La même année, le Collectif Les Morts de la Rue recensait 929 décès de personnes vivant à la rue, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré.

Ces données, qui ne cessent d'empirer, illustrent l'échec des politiques publiques reposant sur l'activation des dépenses dites passives en matière d'emploi ou d'insertion, la marchandisation du logement, le recul des mécanismes de solidarité collective, l'individualisation des droits et la stigmatisation des populations les plus précaires, notamment les personnes étrangères. Elles viennent objectiver ce que les associations et les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux observent sur le terrain et dénoncent chaque jour : la pauvreté ne recule pas — pire, elle s'enracine. Ce n'est plus un signal d'alerte, c'est une réalité structurelle que les responsables politiques doivent affronter avec lucidité et volontarisme.

Dans ce contexte, la FAS appelle les parlementaires à un sursaut, à plus forte raison dans la perspective des élections présidentielles de 2027 et de potentielles élections législatives qui seront décisives. La FAS entend peser dans la campagne présidentielle en formulant des propositions politiques sur l'ensemble de son champ d'expertise. Elle organisera également, dans le cadre de son congrès à Marseille fin janvier 2027, un grand temps d'échanges et de réflexions entre les personnes concernées, les acteurs de terrain, la société civile et les décideurs publics, afin de lutter contre les exclusions et de promouvoir des politiques publiques plus justes et solidaires. C'est dans ce même esprit d'engagement et de mobilisation que la FAS formule ici des propositions pour le budget de la France en 2027.

Les associations sont pleinement conscientes des contraintes financières qui pèsent sur les responsables publics et partagent la nécessité d'une gestion rigoureuse des comptes publics. Elles en font d'ailleurs elles-mêmes l'expérience au quotidien, devant répondre à des besoins croissants avec des moyens de plus en plus restreints, comme l'a récemment souligné l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en mai 2024 et comme l'a démontré l'enquête "associations de solidarité en voie de disparition" de la FAS en septembre 2025. Dans cette perspective, des solutions sont avancées pour mobiliser des recettes supplémentaires et financer notre modèle de solidarité collective. Le Pacte du pouvoir de vivre, auquel participe la FAS, propose de revoir certaines dépenses publiques inefficaces ou contreproductives, telles que les exonérations de cotisations patronales mal ciblées, les aides

aux entreprises sans condition, ou encore les dépenses nuisibles à l'environnement. Associés à une réforme de la fiscalité des revenus et du capital — visant à renforcer la progressivité de l'impôt et à faire davantage contribuer les ménages les plus aisés — ces leviers fiscaux permettraient à la fois d'assurer une contribution plus équitable de chacun.e et de garantir les investissements dans notre système de protection sociale ; patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Il convient enfin de rappeler que les investissements engagés dans la solidarité aujourd'hui constituent un levier d'économies pour demain.

Le défi de mieux répartir l'effort collectif pour garantir l'accès aux droits fondamentaux et renforcer la solidarité est d'ampleur. Pour contribuer à ce travail, la FAS et son réseau ont élaboré une série de propositions ciblées, portant sur les missions suivantes :

- « **Cohésion des territoires** », à travers des mesures pour relancer la production de logements sociaux ; renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence (création de nouvelles places) ; améliorer l'accueil des publics spécifiques (femmes victimes de violences, personnes en situation de prostitution, femmes enceintes ou en post-partum sans solution, jeunes), et consolider les dispositifs de veille sociale et de coordination (SIAO) ;
- « **Immigration, Asile et Intégration** », en annulant les fermetures de places dans le Dispositif National d'Accueil ; en revalorisant l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ; en renforçant l'accompagnement global des personnes exilées et la garantie de l'exercice du droit d'asile, et en garantissant des réponses adaptées aux publics les plus vulnérables (enfants, femmes victimes de violences, personnes LGBTQIA+) ;
- « **Solidarité, Insertion et Égalité des chances** », en soutenant mieux les publics les plus précaires, notamment les personnes sans ressources, les jeunes en difficulté, les femmes victimes de violences, et les mineur.es victimes d'exploitation et de traite des êtres humains ; en indexant les prestations sociales sur l'inflation, tout en renforçant le rôle des associations dans la lutte contre l'exclusion ;
- « **Travail, emploi et administration des ministères sociaux** », avec un ensemble de mesures destinées à consolider le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), aujourd'hui fragilisé, et à promouvoir un « plein emploi solidaire » ;
- « **Culture** », en intégrant les droits culturels dans l'accompagnement social ; en favorisant l'accès des publics en précarité aux pratiques artistiques et en soutenant des programmes tels que Respirations et Été culturel, qui renforcent la coopération entre acteurs sociaux et culturels et contribuent à la lutte contre l'exclusion.
- « **Santé** », en favorisant des espaces en non-mixité dans les CAARUD et les CSAPA, et en documentant les inégalités d'accès aux soins (refus de soins, santé mentale des publics précaires, besoins spécifiques des personnes exilées).

La Fédération demeure à la disposition des parlementaires et de leurs équipes pour appréhender les enjeux de ses propositions.

Proposition d'amendement de la FAS et Cultures du Coeur : débloquer des financements pour agir sur la formation initiale des intervenants sociaux

ART. 58
N°

ASSEMBLEE NATIONALE

XX octobre 2026

PLF POUR 2027 - (N°)

AMENDEMENT

présenté par

ARTICLE 58

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programme 304	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action 11 – Prime d'activité et autres dispositifs		1 000 000		1 000 000
Action 15 – Qualification en travail social	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à débloquer des financements pour agir sur la formation initiale des intervenants sociaux :

- en encourageant les établissements de formations en travail social à développer des initiatives intégrant la dimension culturelle dans l'accompagnement social et en associant des partenaires culturels ;
- en déployant des actions de formation professionnelle continue coconstruites avec les organismes de formation, les écoles du travail social et les acteurs culturels. Le secteur social traverse une crise profonde, marquée par des difficultés de recrutement, une intensification des missions et un épuisement croissant des équipes. Dans ce contexte, la dimension culturelle est trop souvent reléguée au second plan, alors qu'elle constitue un droit fondamental, un vecteur d'émancipation et de citoyenneté, mais aussi un levier de bien-être et de sens pour les professionnels comme pour les personnes accompagnées. Lorsque les intervenants sociaux se forment sur ces sujets, cela "ré-enchant" la relation d'accompagnement et leurs pratiques quotidiennes. Soutenir la formation culturelle

des intervenants sociaux peut donc avoir des impacts sur l'attractivité des métiers et la mobilité professionnelle.

Les enquêtes menées par la Fédération des acteurs de la solidarité montrent que 90 % des structures du réseau organisent des activités culturelles, mais que plus de la moitié des intervenants sociaux estiment manquer de clés de compréhension et donc de formation pour intégrer durablement cette dimension dans leurs pratiques.

En effet, les référentiels nationaux de formation du travail social n'intègrent pas explicitement la culture et les droits culturels, même si plusieurs ont mis en place des expérimentations locales réussies portées par des instituts de formation et des associations partenaires comme Cultures du Cœur. Par exemple : semaine dédiée à la médiation culturelle, cas pratiques de montage de projets culturels, stages en lien avec la culture, renforcement de partenariats avec des acteurs culturels locaux, témoignages et échanges de pratiques avec des intervenants sociaux en postes, visites apprenantes d'expérimentations réussies etc. Pour déployer ces initiatives, il faut pouvoir attribuer des moyens dédiés aux instituts de formation et leur permettre d'associer des partenaires culturels à ces actions.

De même, l'investissement dans des modules de formation continue permettrait de doter les professionnels d'outils pour intégrer la culture dans l'accompagnement social, et d'ainsi activer des leviers complémentaires pour lutter contre l'exclusion. Il s'agirait également de former les directions et chefs de service, dont l'implication est décisive pour légitimer ces initiatives et leur donner une portée collective.

Au-delà du soutien aux expérimentations existantes, cet amendement amorce une structuration nationale visant à inscrire durablement les droits culturels dans la formation des travailleurs sociaux. Elle s'inscrit directement dans les recommandations de travail et de développement du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) et de la Fédération des acteurs de la solidarité, et prendrait la forme d'une politique interministérielle "Culture - Lutte contre la pauvreté" réunissant le ministère de la culture (DGDICER), la DIHAL, la DIPLP et la DGCS. Cela contribuerait ainsi à renforcer l'attractivité des métiers du social, à améliorer les conditions de travail et les possibilités de créativité et d'innovation des professionnels et à garantir l'effectivité des droits culturels pour les personnes accompagnées.

Afin de respecter les règles prévues par la LOLF, il est proposé d'augmenter d'un million d'euros l'action 15 Qualification en travail social du programme 304 Inclusion sociale et protection des personnes par une diminution à due concurrence des crédits de l'action n°11 – Prime d'activité et autres dispositifs du même programme.

Tel est l'objet du présent amendement, soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et Cultures du Cœur.

Proposition d’amendement de la FAS, Cultures du cœur et les Petits Débrouillards :
abonder l’enveloppe allouée au programme Respirations pour soutenir les réseaux et
actions sur les territoires

ART. 58
N°

ASSEMBLEE NATIONALE
XX octobre 2026

PLF POUR 2027 - (N°)

AMENDEMENT

présenté par

ARTICLE 58
ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programme 304	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action 11 – Prime d'activité et autres dispositifs		400 000		400 000
Action 23 – Pacte des Solidarités	400 000		400 000	
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme *Respirations*, porté par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) en partenariat avec Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards, est aujourd’hui l’initiative phare en matière d’accès aux pratiques culturelles, artistiques et scientifiques pour les personnes en situation de grande précarité. Il s’inscrit dans le cadre du Pacte des solidarités et bénéficie d’un ancrage territorial fort reposant sur une coordination entre associations locales et à destination d’une pluralité d’associations accompagnant des enfants, leurs familles et des adultes en grandes difficultés. Le programme est né en 2019 et se déploie dans l’ensemble des régions métropolitaines (y compris à La Réunion) depuis 2024.

La singularité du programme *Respirations* réside dans son approche à la fois transversale et participative : il vise non seulement à proposer des actions culturelles, mais aussi à intégrer durablement l’accès à la culture et à la science dans les pratiques et le fonctionnement des structures sociales, en s’appuyant sur la co-construction entre professionnels, partenaires culturels et personnes accompagnées. En mobilisant les lieux d’hébergement, d’insertion ou de logement accompagné comme des espaces de culture et de citoyenneté, le programme contribue à transformer les modalités d’accompagnement social, en valorisant l’expression et

la participation des publics. Il renforce également les coopérations entre les acteurs sociaux, culturels, scientifiques et de l'éducation populaire, et développe une ingénierie territoriale adaptée aux contextes locaux. Par sa capacité à faire réseau, à mutualiser les savoir-faire et à animer des communautés de pratiques, *Respirations* constitue un modèle structurant et reproductible au service d'une politique culturelle plus inclusive et plus cohérente.

Dans un contexte où les politiques publiques croisées entre culture et action sociale restent encore trop rares, fragmentées ou peu lisibles, le programme *Respirations* apporte une réponse concrète, pragmatique et largement reconnue par les acteurs de terrain. Alors même que les droits culturels sont établis comme des droits fondamentaux, nombre de personnes précaires demeurent à l'écart de l'offre culturelle, faute de dispositifs adaptés. En favorisant l'émancipation individuelle, le lien social et la participation citoyenne, *Respirations* contribue à faire des droits culturels un véritable levier d'inclusion et produit des effets très concrets. Selon le rapport d'évaluation 2025 du programme :

- **59%** des travailleurs sociaux estiment que les projets organisés dans le cadre de *Respirations* modifient positivement la relation parents/enfants
- **92%** d'entre eux développent une relation de confiance avec les personnes qu'ils accompagnent
- **1/3** des personnes découvrent une passion/vocation à l'issue d'un projet *Respirations*

En 2025, 72 projets ont été menés dans 13 régions, mobilisant plus de 72 structures sociales et une cinquantaine de partenaires culturels, au bénéfice direct de 27967 participations, dont près la moitié sont des enfants. Malgré cette dynamique, les moyens restent très en deçà des besoins. Les porteurs de projets le disent, de nombreux projets élaborés dans les territoires n'ont pu être soutenus cette année, faute d'une incertitude concernant le financement du programme. Cette sous-dotation empêche la structuration du programme à l'échelle nationale, fragilise les dynamiques locales et empêche même la création de projets de qualité construits pour et avec les personnes directement concernées.

Dès lors, il paraît indispensable d'augmenter l'enveloppe budgétaire allouée au programme *Respirations*. Cette demande répond à une triple nécessité : d'une part, répondre à des besoins très largement exprimés sur le terrain, aujourd'hui insatisfaits ; d'autre part, consolider un programme dont l'utilité sociale, éducative et culturelle est largement démontrée ; enfin, renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la précarité, d'accès à la culture et d'émancipation des personnes.

L'augmentation des crédits alloués à l'action n°23 « Pacte des solidarités » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » vise donc à :

- renforcer l'ingénierie d'accompagnement à la co-construction de projets entre structures sociales et acteurs culturels, sur les territoires ;
- pérenniser et élargir le fonds de soutien *Respirations*, aujourd'hui sous-dimensionné afin de soutenir des actions de médiation culturelle, artistique ou scientifique ;
- Renforcer l'outillage et la professionnalisation des intervenants sociaux à la médiation culturelle et scientifique ;
- Garantir un déploiement équitable du programme sur tous les territoires, y compris ceux pour qui la coordination aurait besoin d'être renforcée.

Cette mesure permettrait de consolider un programme qui a déjà démontré sa pertinence et son efficacité en matière de lutte contre l'isolement social, d'éveil culturel et de soutien à l'insertion. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Pacte des solidarités, de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans l'application de l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions et de l'Observation générale n°21 sur le « Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art.15, par.1a) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) » du Comité des droits économiques sociaux et

culturels de l'Organisation des nations unies de 2009 ;

Afin de respecter les règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de gager cette augmentation de 400 000 euros des crédits de l'action n°23 « Pacte des solidarités » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » par une diminution à due concurrence des crédits de l'action n°11 « Prime d'activité et autres dispositifs » du même programme.

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

Tel est l'objet du présent amendement, soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Cultures du Coeur et Les Petits Débrouillards.

Sources

Evaluation d'impact social du Programme Respirations - Note intermédiaire réalisée par Orseu Recherche & études, Octobre 2024

Bilan narratif du programme Respirations – année 2025, FAS, 2025

Proposition d'amendement de la FAS, Emmaüs France, Aurore, Secours Catholique, Cultures du Coeur, et Les Petits Débrouillards : Renforcement du dispositif Vacances culturelles pour favoriser l'accès aux pratiques culturelles des publics en précarité

ART. 58

N°

ASSEMBLEE NATIONALE

XX octobre 2026

PLF POUR 2027 - (N°)

AMENDEMENT

présenté par

ARTICLE 58

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement : *(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	20 000 000		20 000 000	
Patrimoines		20 000 000		20 000 000
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif « Vacances culturelles » (anciennement « Eté culturel ») constitue aujourd'hui le principal et quasi-unique levier national permettant le soutien à des actions culturelles dans le champ de la lutte contre la précarité. Sa mission principale n'est d'ailleurs pas destinée directement au secteur de la solidarité, mais a pour objet de « permettre aux habitants de bénéficier de propositions culturelles gratuites dans tous les domaines de la création, en favorisant la pratique artistique particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales. ».¹

Par exemple, depuis 2021, c'est grâce à ce dispositif que le programme « Respirations » (porté par la Fédération des acteurs de la solidarité, Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards) peut soutenir le financement de projets culturels très locaux liant artistes et/ou institutions culturelles, travailleurs sociaux et personnes en situation de précarité.

Dans un contexte où aucune ligne budgétaire spécifique ne croise actuellement les politiques culturelles et les politiques de lutte contre la pauvreté, et où les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ne déploient pas encore de stratégie homogène en la matière, le maintien et le renforcement du dispositif « Vacances culturelles » apparaissent indispensables

¹ [\[1\]](#) Rapport annuel de performance du programme 361 - 2025

pour garantir la participation à la vie culturelle de toutes et tous, et spécifiquement pour les personnes en situation de précarité, plus éloignées des propositions culturelles.

Ce renforcement de « Vacances culturelles » pourrait être intégré comme une première marche pour finaliser l'essor d'une politique interministérielle articulant culture et solidarité, ciblant les personnes accompagnées par les associations de lutte contre la précarité afin de garantir leur accès effectif aux pratiques culturelles et encourageant les collaborations entre secteur social et culturel pour renforcer l'inclusion sociale par l'art et la culture.

En 2024, 2 800 projets ont été soutenus, mobilisant plus de 40 000 artistes et professionnels de la culture, au bénéfice de 1,5 million de personnes. Ce dispositif a particulièrement bénéficié aux territoires les plus fragiles, avec 45 % des projets réalisés en milieu rural et 35 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il a ainsi permis de soutenir une offre artistique et culturelle de proximité, souvent co-construite avec des structures sociales, favorisant le lien social, la participation des publics, et la reconnaissance de leurs pratiques et identités culturelles.

Cependant, les besoins exprimés sur le terrain sont très supérieurs aux moyens actuellement alloués. Nombre de projets portés par des acteurs sociaux en lien avec des artistes ou institutions culturelles ne peuvent être financés, faute de dispositifs adaptés ou de financements pérennes. La précarité de ces soutiens limite leur impact dans la durée et empêche une structuration des dynamiques locales. Les secteurs du social et de la culture sont pourtant prêts à travailler ensemble, et avec un peu de temps et de moyens, des actions culturelles de qualité, auprès des personnes les plus éloignées de la vie culturelle, pourraient se déployer rapidement.

L'augmentation des crédits du programme « Vacances culturelles » répondrait donc à un double objectif : d'une part, consolider un dispositif aujourd'hui essentiel pour garantir l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ; d'autre part, permettre aux structures de l'action sociale et à leurs partenaires culturels de s'inscrire dans des logiques de co-construction, de continuité et d'évaluation.

Enfin, cette mesure s'inscrit dans la continuité des engagements de la France en faveur des droits culturels, reconnus notamment par l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et à la loi NOTRe de 2015. Elle contribue à renforcer la dimension inclusive et territoriale des politiques culturelles, et à garantir leur articulation avec les politiques sociales, dans une logique de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

Afin de respecter les règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il est proposé de gager cette augmentation de 20 millions d'euros du budget de l'action n° 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » par une diminution à due concurrence des crédits de l'action n°04 « Patrimoine archivistique » du programme 175 « Patrimoines ».

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

Tel est l'objet du présent amendement, soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), Emmaüs France, Aurore, Secours Catholique, Cultures du Coeur, et Les Petits Débrouillards .

Sources

Rapport annuel de performance du programme 361

En 2024 : « Le dispositif « Été culturel » a été mené auprès de 21 associations d'envergure

nationale et opérateurs pour laquelle 2 800 projets ont été mis en œuvre, mobilisant ainsi plus de 40 000 artistes et professionnels de la culture et bénéficiant à 1,5 million de personnes. Inscrits dans la dynamique nationale « Vacances Olympiques » dans le cadre des JOP 2024, plus de 800 projets de cette édition 2024 ont concerné la thématique « art et sport ».

En 2025 : La quatrième édition de « L'Été culturel » a été financée à hauteur de 11,2 M€. Il a été reconduit en 2025 pour permettre aux habitants de bénéficier de propositions culturelles gratuites dans tous les domaines de la création, en favorisant la pratique artistique particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales. Un volet spécifique « Été culturel au camping » fruit d'un partenariat Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air a permis de soutenir 260 actions dans plus de 1100 campings en invitant des compagnies théâtrales, de cirques, des groupes de musique et en proposant de la médiation scientifique (astronomie, notamment) Les opérateurs culturels tels que la RMN-GP et le Centre National du Livre ont été mobilisés pour favoriser la rencontre avec les artistes, les œuvres et les publics.

Commission d'évaluation des politiques publiques relatives à l'exécution budgétaire des missions Culture du Mardi 20 mai 2025 à l'Assemblée nationale

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture : « J'achève mon propos sur la mission Culture en évoquant le dispositif de l'Été culturel, qui participe à l'animation culturelle des territoires. Un temps compromis, celui-ci a non seulement été maintenu, mais aussi développé et amplifié. En 2024, 18,1 millions d'euros ont été mobilisés pour financer ce dispositif, dont 85 % de crédits déconcentrés. Plus de 2 800 projets ont été réalisés, 45 % en ruralité et 35 % en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), au bénéfice de plus de 1,5 million d'habitants. »

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 Fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médicosocial ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Pour la **SOLIDARITÉ** contre les exclusions

federationsolidarite.org

